



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.021/DT

OBJET : ADHESION AU RESEAU DES VILLES ET VILLAGES FRANCAIS DES JUSTES PARMI LES NATIONS

SEANCE DU 27/03/2025

LE JEUDI VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGE

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : **ADHESION AU RESEAU DES VILLES ET VILLAGES FRANCAIS DES JUSTES PARMIS LES NATIONS**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que l'adhésion au réseau permet aux communes de bénéficier de soutien du comité français pour Yad Vashem, y compris des ressources comme des expositions ou des délégués régionaux,

CONSIDERANT que le projet vise à éduquer, témoigner et transmettre la mémoire des Justes à travers des actions culturelles et mémorielles locales, tout en honorant leur héritage et leur courage face à l'horreur de la guerre,

CONSIDERANT les actions proposées en rejoignant ce réseau telles que l'installation de lieux de mémoire, l'organisation d'événements culturels, mémoriels et pédagogiques, la création d'expositions et de supports pédagogiques à destination du public avec l'aide du Comité français pour Yad Vashem ainsi que la participation à la journée nationale annuelle dédiée aux victimes des crimes racistes et antisémites, et aux Justes de France, en juillet,

CONSIDERANT la volonté de la ville d'intégrer ce dispositif,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : ADHESION AU RESEAU DES VILLES ET VILLAGES FRANCAIS DES JUSTES PARMI LES NATIONS

ARTICLE 1 : DECIDE d'adhérer au réseau des Villes et villages de France des Justes parmi les Nations.

ARTICLE 2 : S'ENGAGE à verser au réseau une cotisation au titre de l'année 2025 de 200 euros.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense est prévue au budget.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

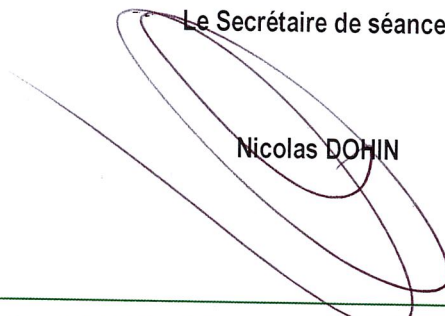
Fait à Brunoy, le 28/03/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance



Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 31/03/2025

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.021/DT

Objet de l'acte : ADHESION AU RESEAU DES VILLES ET VILLAGES FRANCAIS DES JUSTES
PARMI LES NATIONS

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250327-BRU_DE_24591_2-DE

Date de l'acte : 27/03/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24591_2

Date de réception en Préfecture : 28 mars 2025